

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DE CONSEIL MUNICIPAL DE LAQUEUILLE
DU 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 09 juin à 20h15, le Conseil Municipal de la commune de LAQUEUILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Éric BRUGIERE, Maire

| | |
|-----------------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice | 11 |
| Présents | 9 |
| Votants | 9 |

Date de la convocation du conseil municipal : 01 juin 2023

PRESENTS : M. AMBLARD Aurélien - M. BRUGIERE Éric - M. BOYER Jean Marc - M. CHABANAS Roland - M. CHASSAGNE Jean-Luc - Mme GALLERAND Bénédicte - Mme LEMBERT Virginie - Mme PRADIER-POUZET Marie-Christine - M. ROUEL Alain

ABSENTS : Mme CHANOIT Émilie - M. PRUGNE Cédric

Délibérations :

Lecture du compte-rendu de la réunion du 06 avril 2023, approuvé à l'unanimité.

2023-19 : Elections sénatoriales

Vu le décret 2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Monsieur Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Jean-Marc BOYER, Roland Chabanas, Virginie Lemberet Aurélien Amblard. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Election du délégué titulaire :

Monsieur Le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué titulaire en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 09
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 09
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. Éric BRUGIERE : 9 voix

Monsieur Éric BRUGIERE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

Election des délégués suppléants :

Monsieur Le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 09
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 09
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. CHABANAS Roland : 9 voix
- Mme GALLERAND Bénédicte : 9 voix
- M. AMBLARD Aurélien : 9 voix

Messieurs Roland Chabanas, Aurélien Amblard et Madame Bénédicte Gallerand ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

La séance est levée à 20h40.

FIN DE SEANCE